

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 013-158/11/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux modifications des loges du tramway.

DITRAAG 11/5915/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le nouveau contrat pour l'exploitation des transports publics urbains, exécutoire depuis le 1^{er} janvier 2011, a rationalisé la relation entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille dans le domaine de la gestion des biens et des investissements.

Dans le cadre de l'ancien contrat, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole versait à la Régie des Transports de Marseille une contribution annuelle forfaitaire d'investissement. Aujourd'hui, le nouveau contrat classe en 2 catégories (A et B) les biens dédiés au réseau de transport urbain et précise leur modalité de financement. Les biens de catégorie B correspondent aux biens dont la maintenance impose une forte réactivité (Bus, BHNS, escaliers mécaniques...). Ils sont financés par la Régie des Transports de Marseille..

Les biens de catégorie A correspondent aux investissements majeurs de type matériel roulant ferroviaire ou infrastructure métro. Ils sont financés par MPM et relèvent du budget annexe transport.

Sur ce fondement, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille ont convenu d'un plan pluriannuel prévisionnel d'investissements.

A ce titre, il est notamment prévu la modification des loges du tramway.

Dès la mise en service du tramway de Marseille, en juillet 2007, l'aménagement de la cabine de conduite a fait l'objet de réserves.

En effet, il s'avère que divers problèmes techniques ont été identifiés :

- l'affichage de la vitesse n'est pas placé dans le champ de vision du conducteur et l'oblige à détourner son regard de la voie,
- la consigne de vitesse du système de Détection d'Arrêt Automatique du Train (DAAT) n'est pas affichée (elle est source de nombreuses blessures de voyageurs),
- selon la position du soleil, le conducteur est ébloui et connaît des difficultés à voir l'état des boutons poussoir ou des voyants,
- le réglage du siège de conduite ne convient pas à toutes les tailles de conducteurs (en particulier pour les extrêmes) et présentent des problèmes de fiabilité importants.

Pour améliorer la sécurité d'exploitation, il conviendra :

- de réaliser les études techniques et ergonomiques afin de déterminer les solutions à mettre en œuvre,
- de réaliser le dossier d'évolution, de modifier les rames et d'en attester la conformité au dossier d'évolution,
- d'intégrer ces modifications dans « l'*history book* » des rames,
- et de coordonner l'exécution de ces modifications avec l'opération d'allongement des rames en cours.

Le montant de cette autorisation de programme nécessaire s'élève donc à 598 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le contrat d'obligation de service public n° 10/1380, pour l'exploitation des services de transports publics urbains de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole entre Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité d'approuver la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à la modification des loges du tramway.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à la modification des loges du tramway à hauteur d'un montant de 598 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe des Transports 2012 de la Communauté Urbaine. Crédits de paiement 2012 : 598 000 euros - Sous politique : C210

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI